

Ecrit par le 8 juillet 2026

## Grand Avignon : circulation réglementée et transports gratuits



**Le Vaucluse faisant face à un épisode persistant de pollution de l'air à l'ozone, le dispositif de circulation différenciée a été mis en place dès aujourd'hui – le mercredi 24 juin – sur le bassin de vie d'Avignon. Les transports du Grand Avignon sont donc gratuits durant toute la durée du phénomène.**

Depuis ce dimanche 21 juin, notamment en raison de la canicule, le Vaucluse subit un épisode persistant de pollution de l'air à l'ozone. Voyant la persistance du phénomène, la préfecture de Vaucluse a décidé d'activer la procédure de circulation différenciée sur le bassin de vie d'Avignon à partir de ce mercredi 24 juin.

Dans le cadre du déclenchement de la procédure d'alerte de niveau 1 ce lundi 22 juin, la limitation de

Ecrit par le 8 juillet 2026

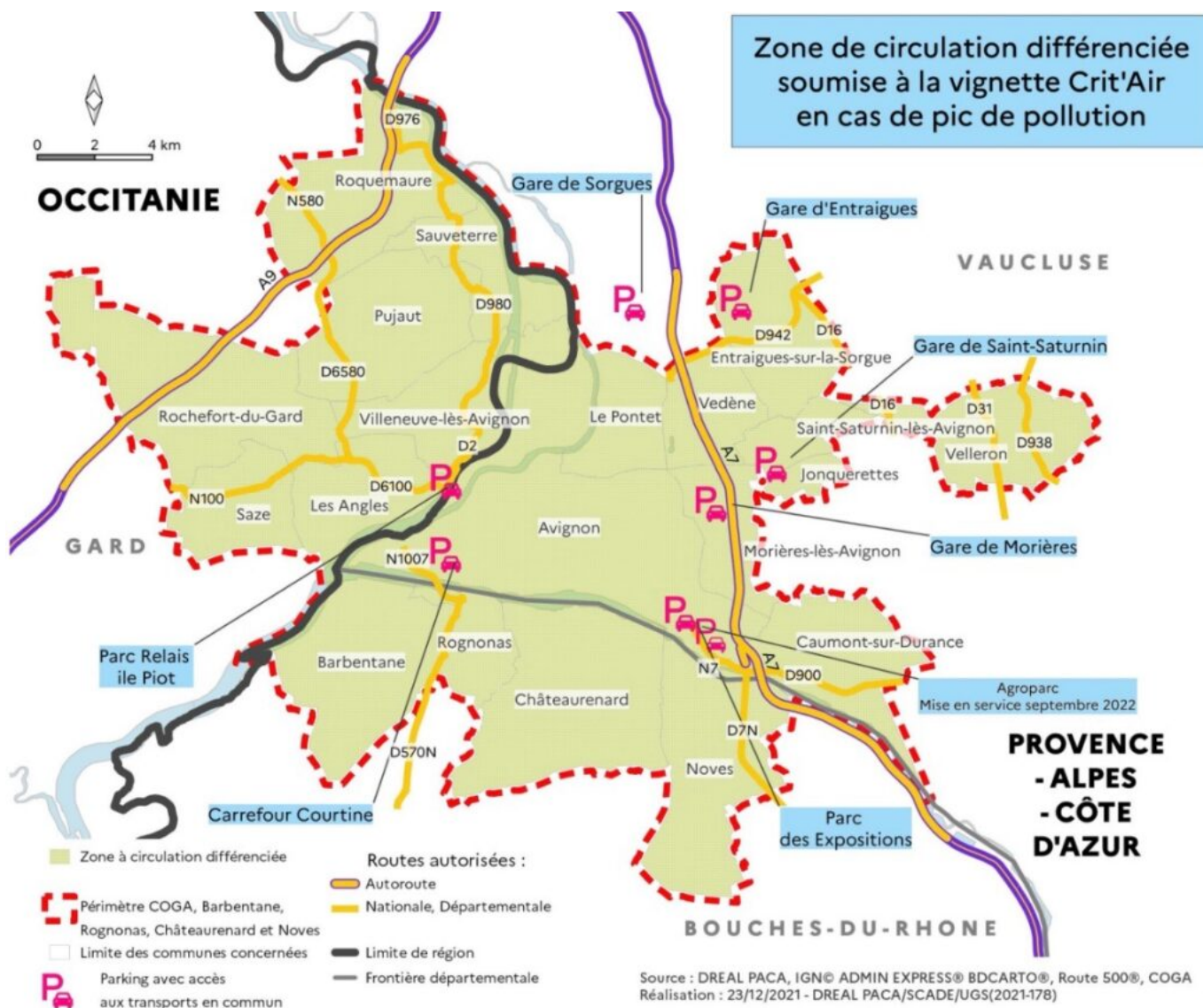
vitesse a été abaissée de 20 km/h sur l'ensemble du réseau routier du département. Aujourd'hui, c'est la procédure d'alerte de niveau 2 qui est déclenchée, ce qui implique de nouvelles mesures d'urgence telles que :

- la réduction de l'activité sur les chantiers générateurs de poussières et le recours à des mesures compensatoires (arrosage...),
- la modification du format des épreuves de sports mécaniques en réduisant les temps d'entraînement et d'essais,
- le report des travaux du sol,
- le report des procédés d'épandage émetteurs d'ammoniac,
- le recours à des enfouissements rapides des effluents,
- la mise en oeuvre de la circulation différenciée.

### **Vignette Crit'Air et transports en commun**

Ainsi, dès ce mercredi 24 juin à 6h, la circulation différenciée a été mise en route et les véhicules circulant dans le bassin de vie d'Avignon doivent être équipés d'une vignette Crit'Air. Jusqu'à 20h, la circulation des véhicules légers, y compris les deux roues, de classe 4, 5 et non classés ainsi que des poids- lourds de classe 3, 4, 5 et non classés est interdite par arrêté dans le périmètre du bassin de vie d'Avignon, soit 20 communes de Vaucluse, du Gard et des Bouches-du-Rhône. Les autoroutes A7 et A9 et certains axes qui donnent accès aux parkings relais et aux transports en commun, sont quant à eux accessibles à tous. Cette réglementation sera appliquée chaque jour entre 6h et 20h jusqu'à la fin de l'alerte pollution de niveau 2.

Ecrit par le 8 juillet 2026



En parallèle, afin de limiter la pollution au maximum, le Grand Avignon invite les usagers à prendre les transports en commun en mettant en œuvre la gratuité de son réseau [Orizo](#). Bus, tramways et services de transport à la demande sont donc gratuits jusqu'à la levée de l'alerte pollution de niveau 2.

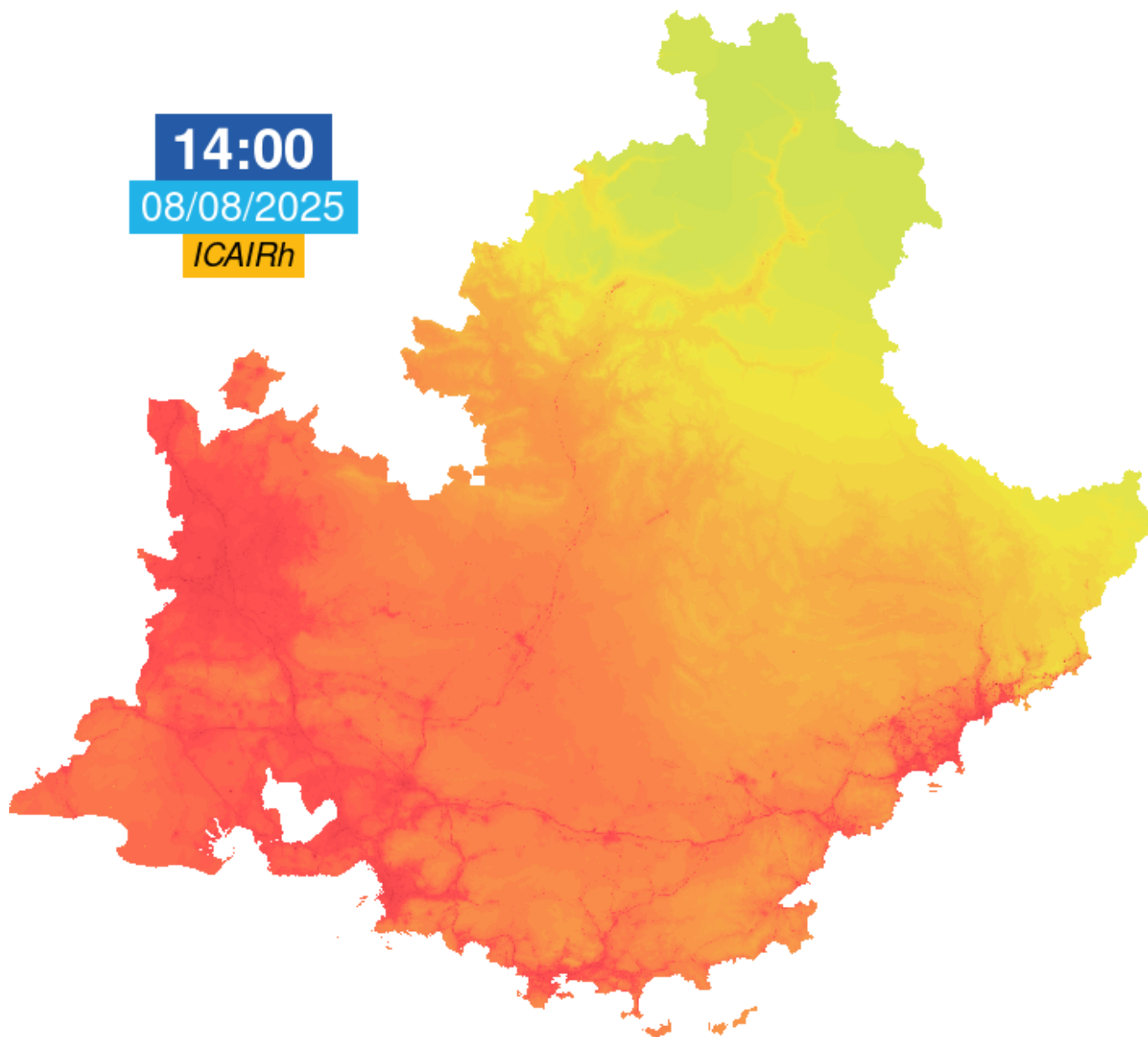
La Région Sud, de son côté, applique dès aujourd'hui les [tarifs 'pic de pollution'](#) dans tout le département de Vaucluse avec un forfait « Journée département » à 1€ pour les bus, un forfait « Journée département » à 5€ pour les trains, ainsi qu'un forfait « Journée régionale » à 20€ pour tout trajet en bus ou en train au départ ou à destination du Vaucluse.

**Pour toute information complémentaire sur :**

l'évolution du pic de pollution : <https://www.atmosud.org>

les recommandations sanitaires et comportementales : <https://www.ars.sante.fr>

## Vaucluse, Pollution de l'air à l'ozone



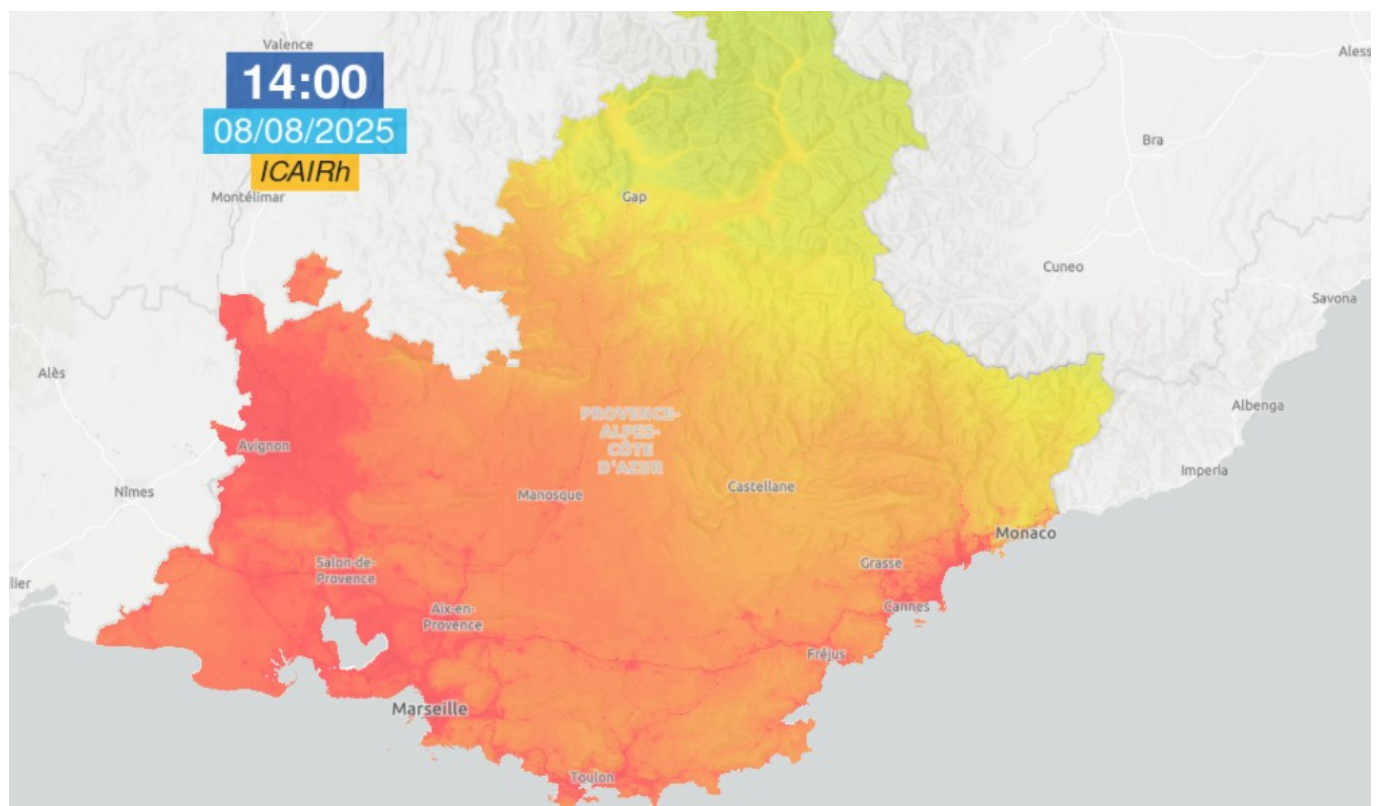
Ecrit par le 8 juillet 2026

## La concentration d'ozone dans l'atmosphère en Vaucluse, aujourd'hui, atteint le seuil d'information et recommandations prévu par les procédures préfectorales en cas d'épisode de pollution de l'air.

Outre les recommandations sanitaires et comportementales diffusées auprès de la population en particulier pour les personnes sensibles, le préfet de Vaucluse, décide le renforcement des contrôles du respect des vitesses réglementaires sur la voie publique par les forces de police et de gendarmerie ; des contrôles antipollution des véhicules circulant sur la voie publique par les services concernés ; de la vérification des contrôles techniques obligatoires des véhicules circulant sur la voie publique par les forces de police et de gendarmerie ; des contrôles de présence de matériels de débridage sur les cyclomoteurs ; contrôles du respect des prescriptions [ICPE](#) ; des contrôles du respect des interdictions de brûlage de déchets verts à l'air libre. En fonction de l'évolution de l'épisode de pollution, des mesures complémentaires pourraient être déclenchées. Un communiqué de presse spécifique sera dans ce cas diffusé.

### Recommandations sanitaires

Il est recommandé de limiter les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointes, ainsi que les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur.



Copyright Icairh Région Atmosud

Ecrit par le 8 juillet 2026

### **Populations vulnérables**

Femme enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologie cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques,

### **Populations sensibles**

Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des épisodes (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).

Pour toute information complémentaire sur l'évolution du pic de pollution [ici](#) et les recommandations sanitaires et comportementales [ici](#).

MMH

---

# **Pollution de l'air par l'ozone : le Vaucluse en alerte**

Ecrit par le 8 juillet 2026



**Le département de Vaucluse est en train de subir un épisode de pollution de l'air, notamment à cause des conditions météorologiques, à savoir les températures élevées, le Vaucluse étant en vigilance orange canicule depuis ce lundi 29 juillet.**

Les concentrations d'ozone relevées aujourd'hui — le mardi 30 juillet— sont élevées sur l'ensemble de la région et particulièrement en Vaucluse, où le seuil horaire d'information-recommandation pourra être dépassé. Ce mercredi 31 juillet, un vent de secteur Sud devrait toucher le département, et pourra apporter des poussières désertiques, entraînant une persistance de l'épisode de pollution de l'air à l'ozone et un passage en alerte de niveau 1.

Ecrit par le 8 juillet 2026

### Procédures activées et degré de vigilance associé par département

Le : 30/07/2024



Le : 31/07/2024



Durant cet épisode, le préfet de Vaucluse a décidé le renforcement des contrôles du respect des vitesses réglementaires sur la voie publique, des contrôles antipollution des véhicules circulant sur la voie publique, de la vérification des contrôles techniques obligatoires des véhicules circulant sur la voie publique, des contrôles de présence de matériels de débridage sur les cyclomoteurs, des contrôles du respect des prescriptions ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement), ainsi que des contrôles du respect des interdictions de brûlage de déchets verts à l'air libre.

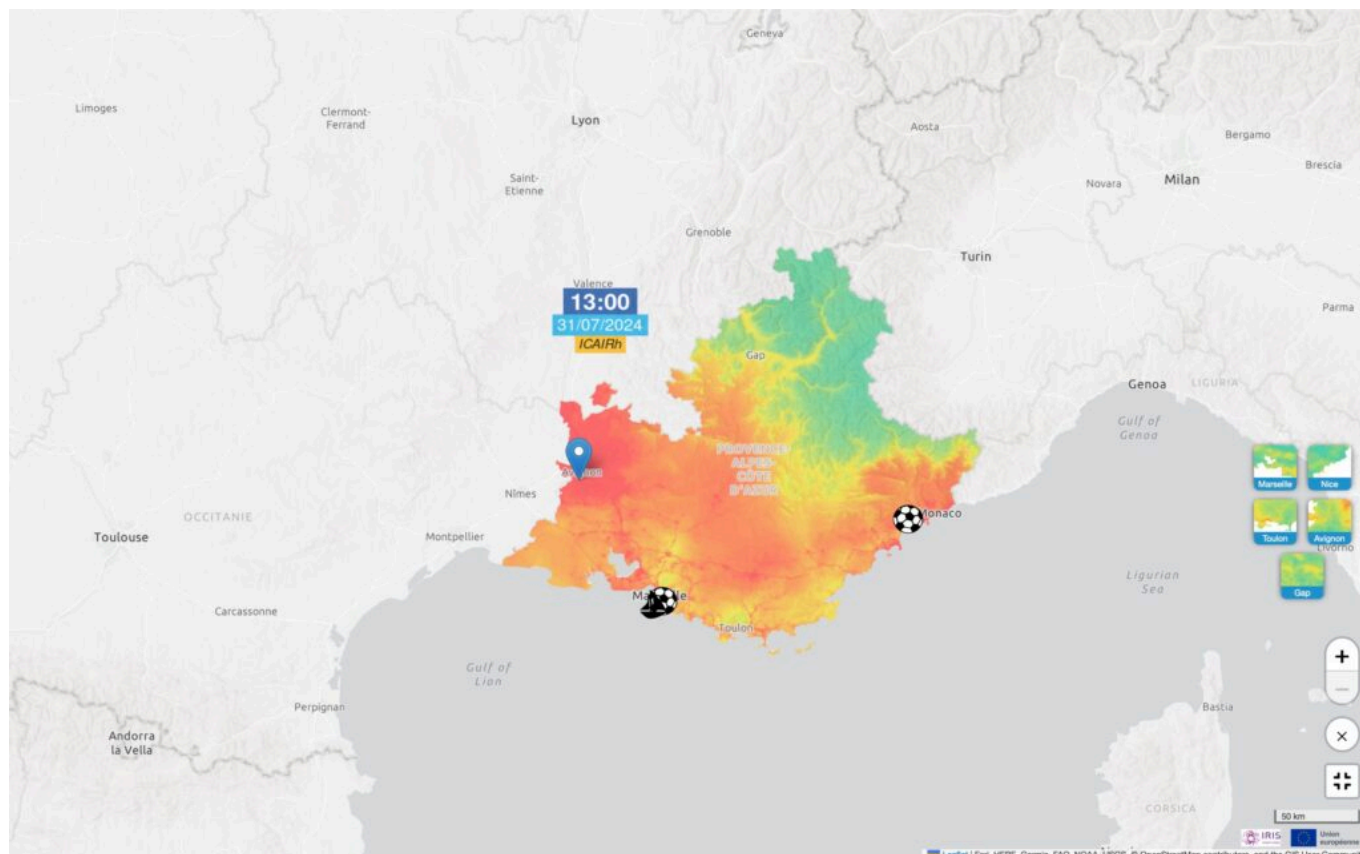
Pour la journée du mercredi 31 juillet, plusieurs mesures exceptionnelles sont mises en œuvre :

- Abaissement de 20 km/h des vitesses maximales autorisées sur l'ensemble des voiries du département, sans toutefois descendre en dessous de 70 km/h,
- Mise en œuvre des prescriptions particulières de niveau 1 prévues dans les autorisations d'exploitation des ICPE,
- Raccordement électrique à quai des bateaux fluviaux en substitution à la production électrique de bord par les groupes embarqués (dans la limite des installations disponibles),
- Suspension de l'utilisation d'appareils de combustion de biomasse non performants ou groupes électrogènes,
- Report des travaux d'entretien ou de nettoyage effectués avec des outils non électriques (tondeuse, taille-haie...) ou des produits à base de solvants organiques (white-spirit, peinture...),
- Maîtrise de la température dans les bâtiments (chauffage ou climatisation),
- Respect de l'interdiction des brûlages à l'air libre des déchets verts,
- Suspension de la pratique de l'écobuage et des opérations de brûlage à l'air libre des sous-

Ecrit par le 8 juillet 2026

- produits agricoles,
- Report des épandages de fertilisants minéraux et organiques.

**Pour suivre l'évolution du pic pollution, cliquez sur l'image ci-dessous.**



## **Alerte pollution en Vaucluse le jour du passage de la flamme olympique**

Ecrit par le 8 juillet 2026

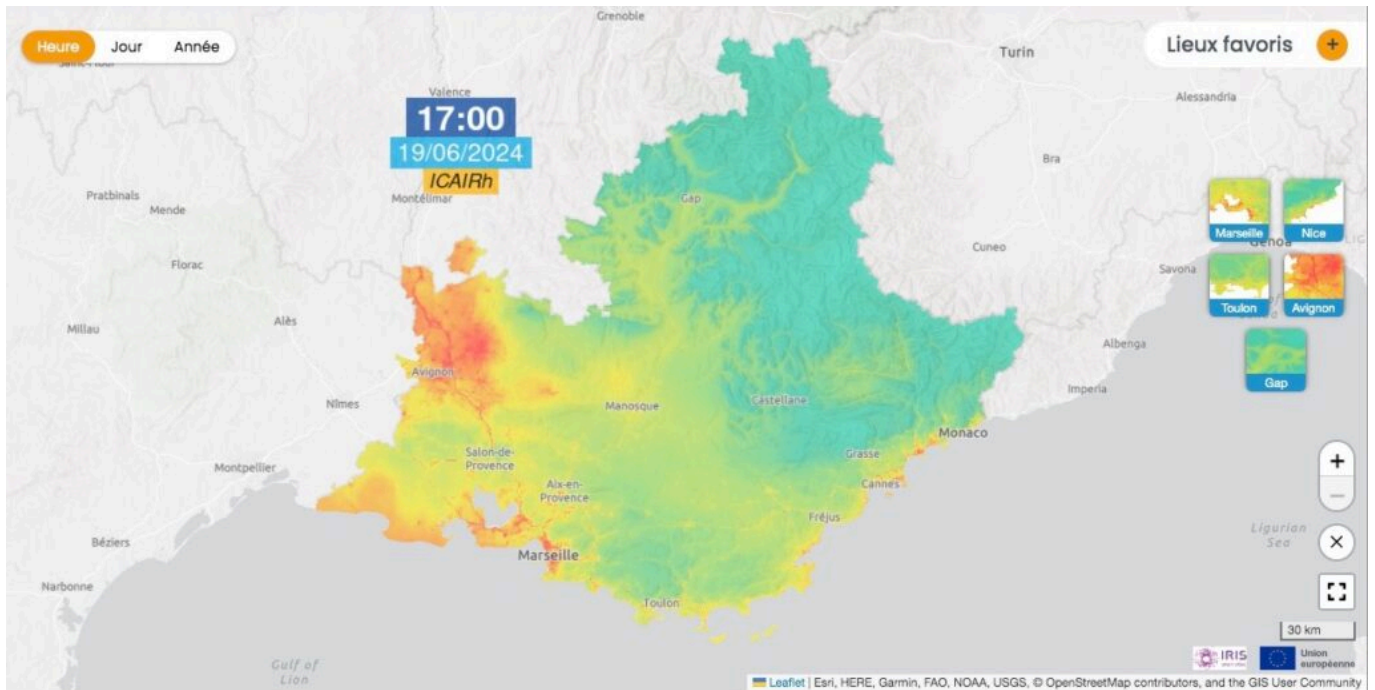


Ce mercredi 19 juin, si l'esprit olympique sera à l'honneur pour le passage de la flamme en Vaucluse, la pollution sera, elle aussi, de la partie. Un épisode de pollution est attendu en région Provence-Alpes-Côte d'Azur les prochains jours. En Vaucluse, il est donc recommandé de privilégier le covoiturage, les transports en commun et les mobilités douces pour assister aux festivités liés au passage de la flamme olympique.

La qualité de l'air se dégrade dans le département par l'apport de particules désertiques attendu en fin de journée ce 19 juin. Les seuils du niveau information-recommandations devraient être atteints. Les personnes vulnérables et sensibles sont invitées à éviter la pratique d'activités physiques ou sportives intenses et à éviter les zones à fort trafic pendant les heures de pointe. Les personnes ayant un traitement médical sont invitées à prendre conseil auprès de leur médecin et à consulter un professionnel de santé si une gêne respiratoire ou cardiaque est ressentie.

**Pour suivre l'évolution du pic pollution, cliquez sur l'image ci-dessous.**

Ecrit par le 8 juillet 2026



# Alerte pollution en Vaucluse ce mardi 11 juillet 2023

Ecrit par le 8 juillet 2026



**La persistance de l'épisode de pollution de l'air par l'ozone et par les particules fines pm10 pousse la préfecture de Vaucluse à déclencher l'alerte pollution de niveau 1 pour la journée de demain.**

Demain, mardi 11 juillet, la qualité de l'air reste mauvaise en raison des concentrations en ozone, mais également en particules fine PM10. Ces particules proviennent d'une masse désertique saharienne qui impactera les départements littoraux de la région et le Vaucluse.

Compte tenu de la persistance de cet épisode de pollution de l'air, le préfet de la zone de défense Sud, déclenche, pour le second jour consécutif la procédure d'alerte de niveau 1 relative à la pollution de l'air à l'ozone et particules fines PM10 pour la journée de demain, mardi 11 juillet 2023.

**En complément des renforcements de contrôles de la procédure d'information et de recommandation, la préfète de Vaucluse a décidé la mise en œuvre des mesures d'urgence suivantes :**

- Abaissement de 20km/h des vitesses maximales autorisées sur l'ensemble des voiries du département, sans toutefois descendre en dessous de 70km/h ;
- Mise en œuvre des prescriptions particulières de niveau 1 prévues dans les autorisations d'exploitation des ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement).

Ecrit par le 8 juillet 2026

- Raccordement électrique à quai des bateaux fluviaux en substitution à la production électrique de bord par les groupes embarqués (dans la limite des installations disponibles).
- Suspension de l'utilisation d'appareils de combustion de biomasse non performants ou groupes électrogènes.
- Report des travaux d'entretien ou de nettoyage effectués avec des outils non électriques (tondeuse, taille-haie...) ou des produits à base de solvants organiques (white-spirit, peinture...)
- Maîtrise de la température dans les bâtiments (chauffage ou climatisation).
- Respect de l'interdiction des brûlages à l'air libre des déchets verts.
- Suspension de la pratique de l'écobuage et des opérations de brûlage à l'air libre des sous-produits agricoles.
- Report des épandages de fertilisants minéraux et organiques.

En fonction de l'évolution de l'épisode de pollution, d'autres mesures complémentaires pourraient être déclenchées.

### Procédures activées et degré de vigilance associé par département

Le : 10/07/2023



Le : 11/07/2023



**Par ailleurs, cette procédure d'alerte est assortie des recommandations sanitaires et de comportement suivantes :**

#### **Pour protéger votre santé :**

- Réduisez vos activités physiques et sportives intenses à l'extérieur.
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé.
- Si vous êtes sensible ou vulnérable, privilégiez les sorties les plus brèves, celles qui demandent le moins

Ecrit par le 8 juillet 2026

d'effort et évitez de sortir durant l'après-midi.

**Pour aider à améliorer la qualité de l'air :**

- Limitez vos déplacements privés et professionnels, ainsi que l'usage de véhicules automobiles en privilégiant le covoiturage et les transports en commun.
- Privilégiez pour les trajets courts les modes de déplacements non polluants (marche à pied, vélo).
- Différez, si vous le pouvez, vos déplacements.
- Respectez l'interdiction des brûlages à l'air libre.
- Reportez les travaux d'entretien ou nettoyage nécessitant l'utilisation de solvants, peintures, vernis.

**Pour toute information complémentaire sur :**

- l'évolution du pic de pollution : <https://www.atmosud.org>
- les recommandations sanitaires et comportementales : <https://www.ars.sante.fr>

---

## Pollution aux particules fines en Vaucluse : la préfecture met en place des mesures d'urgence

Ecrit par le 8 juillet 2026



**Compte-tenu de la persistance de l'épisode de pollution de l'air aux particules, la préfecture de Vaucluse poursuit la mise en œuvre de mesures d'urgence pour la journée du 14 février.**

Ainsi, en complément des renforcements de contrôles de la procédure d'information et de recommandation, la préfète de Vaucluse met en œuvre les mesures d'urgence suivantes :

- Abaissement de 20 km/h des vitesses maximales autorisées sur l'ensemble des voiries du département, sans descendre en dessous de 70 km/h ;
- Mise en œuvre des prescriptions particulières de niveau 1 prévues dans les autorisations d'exploitation des ICPE ;
- Raccordement électrique à quai des bateaux fluviaux en substitution à la production électrique de bord par les groupes embarqués (dans la limite des installations disponibles) ;
- Suspension de l'utilisation d'appareils de combustion de biomasse non performants ou groupes électrogènes ;
- Report des travaux d'entretien ou de nettoyage effectués avec des outils non électriques (tondeuse, taille-haie...) ou des produits à base de solvants organiques (white-spirit, peinture...) ;

Ecrit par le 8 juillet 2026

- Maîtrise de la température dans les bâtiments (chauffage ou climatisation) ;
- Respect de l'interdiction des brûlages à l'air libre des déchets verts ;
- Suspension de la pratique de l'écobuage et des opérations de brûlage à l'air libre des sous-produits agricoles ;
- Report des épandages de fertilisants minéraux et organiques.

En fonction de l'évolution de l'épisode de pollution, des mesures complémentaires pourraient être déclenchées.

*Pour toute information complémentaire sur :*

- L'évolution du pic de pollution : [www.atmosud.org](http://www.atmosud.org)
- Les recommandations sanitaires et comportementales : [www.ars.sante.fr](http://www.ars.sante.fr)

J.R.

---

## Alerte à la pollution de l'air en Vaucluse

Ecrit par le 8 juillet 2026



La concentration en particules dans l'atmosphère en Vaucluse a atteint aujourd'hui vendredi 14 janvier le seuil d'information et recommandations prévu par les procédures préfectorales en cas d'épisode de pollution de l'air. Compte-tenu de la persistance de l'épisode de pollution de l'air aux particules demain, le préfet de la zone de défense Sud, déclenche la procédure d'alerte relative à la pollution de l'air aux particules pour la journée du samedi 15 janvier 2022.

**En conséquence, le préfet de Vaucluse décide la mise en œuvre des mesures d'urgence suivantes :**

□ Abaissement de 20 km/h des vitesses maximales autorisées sur l'ensemble des voiries du département, sans toutefois descendre en dessous de 70 km/h.

□ Renforcement des contrôles sur route :

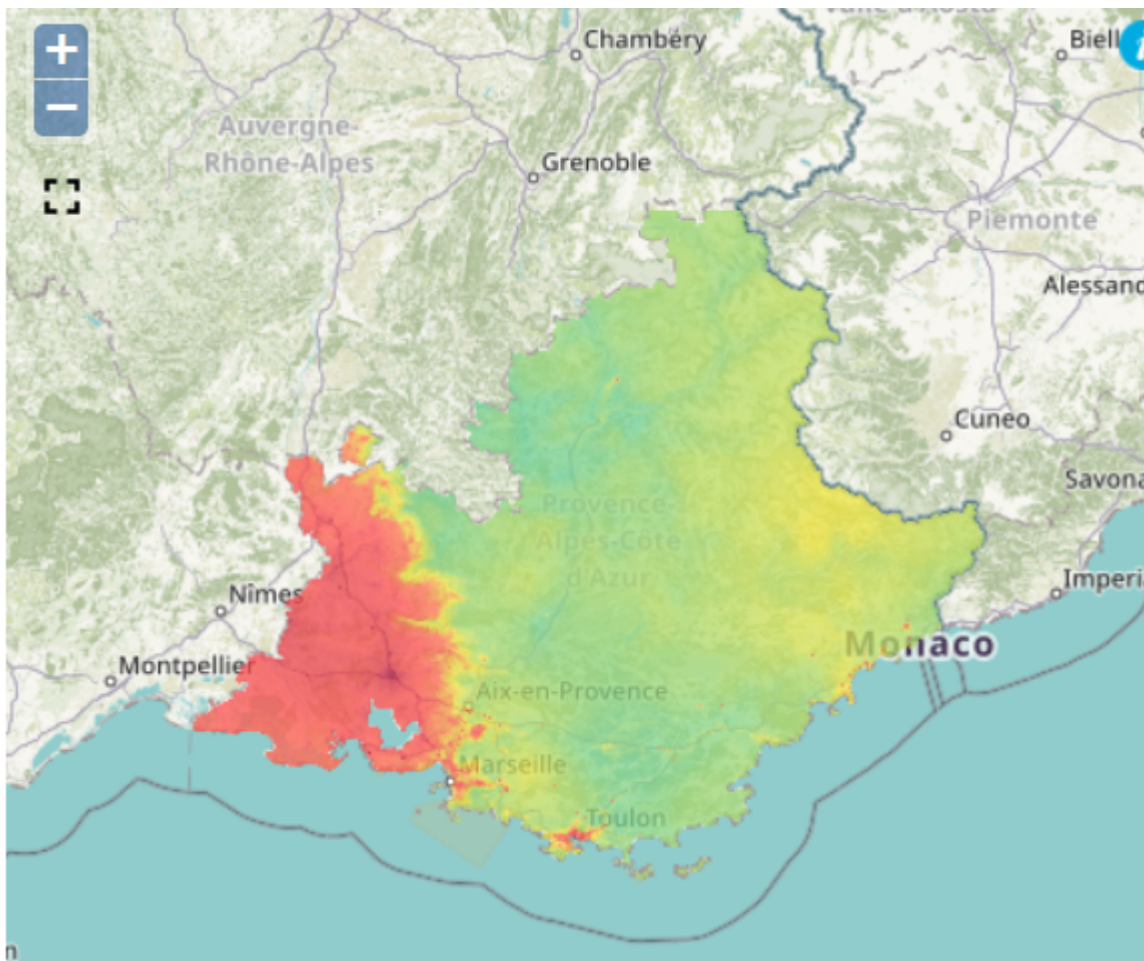
- contrôles du respect des vitesses réglementaires sur la voie publique par les forces de police et de gendarmerie ;
- contrôles antipollution des véhicules circulant sur la voie publique par les services concernés ;
- contrôles de l'homologation des dispositifs d'échappements des véhicules par les forces de police et de gendarmerie ;

Ecrit par le 8 juillet 2026

- vérification des contrôles techniques obligatoires des véhicules circulant sur la voie publique par les forces de police et de gendarmerie ;
- contrôles de présence de matériels de débridage sur les cyclomoteurs.

☐Renforcement des contrôles du respect des prescriptions ICPE.

☐Renforcement des contrôles liés à l'interdiction de brûlage des déchets verts à l'air libre



### **La procédure d'alerte est assortie des recommandations sanitaires et de comportement suivantes :**

Pour protéger votre santé :

- Réduisez vos activités physiques et sportives intenses à l'extérieur ;
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé ;
- Si vous êtes sensible ou vulnérable, privilégiez les sorties les plus brèves, celles qui demandent le moins d'effort et évitez de sortir durant l'après-midi .

### **Pour aider à améliorer la qualité de l'air :**

Ecrit par le 8 juillet 2026

- Limitez vos déplacements privés et professionnels, ainsi que l'usage de véhicules automobiles en privilégiant le covoiturage et les transports en commun ;
- Privilégiez pour les trajets courts les modes de déplacements non polluants (marche à pied, vélo) ;
- Différez, si vous le pouvez, vos déplacements ;
- Respectez l'interdiction des brûlages à l'air libre ;
- Reportez les travaux d'entretien ou nettoyage nécessitant l'utilisation de solvants, peintures, vernis.

**Pour toute information complémentaire :**

- l'évolution du pic de pollution : <https://www.atmosud.org>
- les recommandations sanitaires : <http://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement>